

DELEGATIONS

Réunion du Lundi 27 Novembre 2017

Présidence : M. LONGERE Pierre
Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.
Excusé : M. BELISSANT Patrick

RESPONSABLES DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard
Téléphone : 06-32-82-99-16
Mail : lraf.ooluneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel
Téléphone : 06-82-57-19-33
Mail : brajond@orange.fr

COURRIERS RECUS

Mme BOUVET : Noté.

RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions.

La Commission compte sur votre compréhension.

RAPPEL AUX DELEGUES

Il est rappelé aux Délégués Nationaux qu'ils doivent OBLIGATOIREMENT être titulaires d'une licence 2017/2018 (Courrier Fédéral du 02 Juin 2017).

Heure d'arrivée : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au Stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

Rapport d'Absence FMI :

- Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant **lundi midi** en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom Observateur Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

RAPPEL RAPPORT DELEGUE

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat ainsi que la poule.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : Mr CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.

PERMANENCE DELEGUES :

- En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE ou M. BESSON dans les meilleurs délais.
- Les anomalies « remboursement déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE.

Le Président : M. LONGERE Pierre

Le Secrétaire

M. LONGERE Pierre

M. HERMEL Jean Pierre